Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 038-213804552-20260306-DEL2026_022-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-022

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 23
votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars 2026 à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 février 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Marie-Laure GONCALVES, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Patrick ROZE (pouvoir à Christian COCAT), Christophe DENIS (pouvoir à Daniel PAILLOT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23.2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 11/03/2026
ID : 038-213804552-20260306-DEL2026_022-DE

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 2°
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter pour renforcer les services techniques afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Le Maire propose à l'assemblée :

- De créer 4 emplois non permanents, de catégorie C sur le grade d'adjoint technique du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème, pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'une semaine chacun entre le 6/07/2026 et le 15/08/2026.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le 6 mars 2026
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN (Isère)

Fabien DURAND